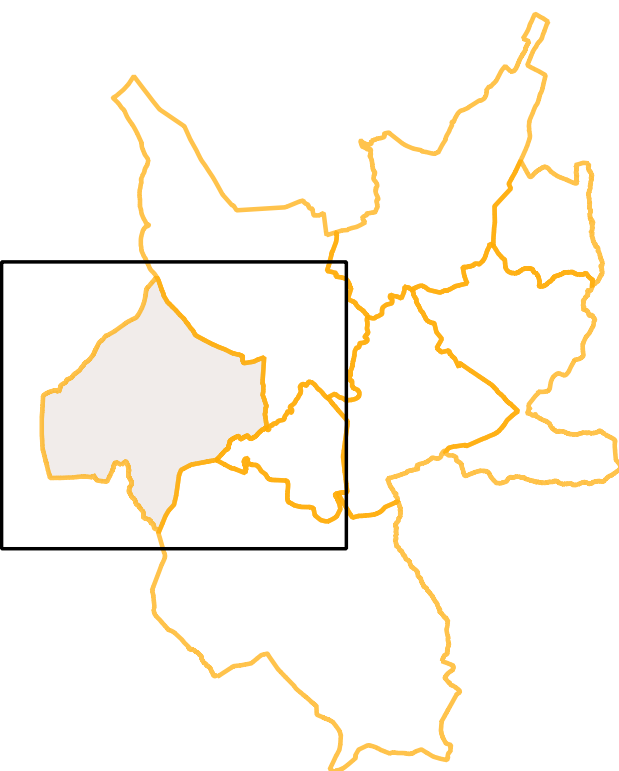




Modification Simplifié N°2

**Commune de
FRANGY**



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023 approuvant la modification simplifiée n°2,

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, de la Communauté de Communes Usse et Rhônes

M. David BANANT

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023

Ech : 1/5000

Urbaniste	Géomaticien 	Fond Cadastre Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023
-----------	--	--

LEGENDE

UNES URBAINES

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité |  | Emprise de l'emplacement réservé |
| RENSEIGNEMENTS DIVERS | | | |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité |  | Secteur délimité au titre de l'article L151-2 du CU |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Secteurs soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Secteur délimité au titre de l'article L151-55 du CU |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Secteur de mixité sociale |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Zones humides |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Corridors écologiques |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Reservoirs de biodiversité |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Secteur délimité au titre des espaces de bon fonctionnement |
|  | Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif | | |
|  | Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires d'activités | | |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles |  | Secteur délimité au titre de l'article L151-21-2 du CU |
|  | Secteur urbain à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles |  | Changement destination vers activité |
|  | Secteur urbain à vocation à vocation d'activités économiques commerciales |  | Changement destination vers habitat |
|  | Secteur urbain à vocation à vocation d'activités économiques commerciales | | |
|  | Secteur urbain à vocation à vocation d'activités économiques commerciales |  | Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU |

SPACES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- | | | | |
|-----|--|---|------------------------------------|
| U1H | Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité |  | Espaces verts |
| U1H | Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité |  | Secteur d'OAP patrimoniale |
| U1H | Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Bâtiment patrimonial à préserver |
| U1H | Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines |  | Bâtiment venant à mettre en valeur |
| Z1 | Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat |  | Petit patrimoine à préserver |
| Z1 | Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques | | |

UNES AGRICOLES

- | | | |
|-----------|---------------------------|---|
| A | Zone agricole | Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU |
| Av | Secteur agricole viticole |  Secteur de carrière |

UNES NATURELLE

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
-  Pipeline Hydrocarbure
- Canalisations de Gaz

Secteur à vocation

- de développement d'une déchèterie
 - Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
 - Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics d'intérêt collectif légers
 - Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
 - Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Autres :**
- Obligation de démolir préalable
 - Alignement graphique à respecter
 - Obligation de maintien des commerces en RDC
 - Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

DESIGNATION	BENEFICIAIRE
Création d'aire de stationnement	Commune de Frangy
Création d'équipements publics	Commune de Frangy
Création d'une aire de stationnement	Commune de Frangy
Création d'équipement sportifs (instrument stade de foot)	Commune de Frangy
Extension des équipements publics	Commune de Frangy
Aménagement du bord des Usées	Commune de Frangy
Aménagement de carrefours	Commune de Frangy
Aménagement du bord des Usées	Commune de Frangy
Aire de stationnement	Commune de Frangy

